



Compensation pour aidant familial

Par **Thierry 2**, le **07/06/2020 à 14:00**

Bonjour,

Depuis plus de 5 ans, j'ai été aidant familial auprès de ma mère souffrant de la maladie d'Alzeihmer. J'ai été désigné tuteur à la personne par le juge des tutelles, Un mandataire a eu la fonction de tuteur aux biens. J'ai vécu chez elle sans participer au loyer. Mon frère n'a pris aucune nouvelles depuis 5 ans. Puis-je bénéficier d'une compensation lors de la succession ?

Cordialement,

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Par **youris**, le **07/06/2020 à 14:26**

bonjour,

si vous avez été désigné tuteur à la personne, c'est que vous étiez d'accord pour exercer cette tâche.

je ne connais pas de dispositif qui accorde ce genre de compensation au décès de la personne protégé.

votre frère sera héritier réservataire comme vous.

avant sa maladie, votre mère pouvait faire un testament vous léguant la quotité disponible de sa succession.

salutations

Par **Thierry 2**, le **07/06/2020 à 21:15**

Merci pour votre réponse,

Cordialement